

Examen préalable de conception d'une installation d'Assainissement Non Collectif neuve

PIECES JOINTES au présent dossier

- un plan de situation (1 / 25000^e),
- un plan de masse (1/200^e ou 1/500^e) précisant la position de l'habitation future, l'emplacement de la filière d'ANC projetée, la position des puits, sources et ruisseaux éventuels dans un rayon proche, ainsi que le sens et le pourcentage de la pente du terrain,
- l'étude de faisabilité de l'ANC,
- des informations permettant de dimensionner l'installation (plan intérieur de l'habitation,...)
- si nécessaire, les autorisations de rejet et de servitudes.

Votre dossier sera étudié en 3 temps :

1. l'examen préalable à la conception lors de la dépose du permis de construire (instruction du présent dossier)
2. l'implantation sur site du dispositif d'assainissement non collectif en présence du propriétaire et/ou de l'entreprise avant le début des travaux
3. la vérification de l'exécution des travaux (**avant remblaiement**)

1. INFORMATIONS GENERALES

➤ NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**
- d'une demande de permis de construire **d'une construction existante (transformation, agrandissement)**

➤ COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Code postal / Commune : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Adresse du projet d'ANC (si différente de l'adresse du propriétaire) : _____

Code postal / Commune : _____

Références cadastrales du terrain (sections / N° de parcelles) : _____

2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc...)

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

➤ TYPE DE L'IMMEUBLE

Maison d'habitation individuelle

résidence principale résidence secondaire location

Lotissement (date de l'arrêté préfectoral de lotir : ___ / ___ / _____)

Immeuble (nombre de logements : _____)

Autre (préciser : _____)

➤ CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Nombre total de pièces principales : _____

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« nombre de pièces principales = nombre d'Equivalents-Habitants (EH) ») ; Quel est le nombre d'EH retenu ? _____EH

Alimentation en eau potable : réseau public

alimentation privée (préciser) : _____

Si présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue :

4. L'ouvrage est-il déclaré ? OUI NON

(Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.)

5. L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? OUI NON

6. L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?

OUI NON

La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 m ?

OUI NON

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

OUI NON

Si OUI, sera-t-il en partie conservé ?

OUI NON

Détail des éléments qui seront conservés : _____

➤ CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Zone à enjeux : NON OUI sanitaire OUI environnementale

Perméabilité moyenne (en mm/h) : _____

Surface totale du terrain : _____ m²

Pente existante : Faible (< 5 %) Moyenne (5 < p < 10 %) Forte (> 10 %)

Terrain inondable : OUI NON

Nappe d'eau présente à moins de 1 m du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) : OUI NON

Présence de roche à moins de 1 m de la surface du sol : OUI NON

Autres observations : _____

_____.

➤ CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE

Destination des eaux pluviales : _____

(Nota : il est **interdit** de rejeter les eaux pluviales dans le dispositif d'assainissement non collectif).

⇒ **PRETRAITEMENT**

Bac à graisses :

- 200 Litres (eaux ménagères de cuisine uniquement)
- 500 Litres (ensemble des eaux ménagères)
- Autre (préciser : _____)

N.B : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux : Volume : _____ m³

- Préfiltre intégré à la fosse
- Préfiltre décolloïdeur Si oui, volume : _____ L
- Autre (préciser : _____)

N.B : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur.

Micro-station : Volume : _____ m³ et/ou EH : _____

Poste de relevage : Volume de bâché : _____ L et Type : _____
Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

Chasse à auget : Volume de bâché : _____ L et Type : _____

Toilettes sèches :

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) : _____

⇒ **TRAITEMENT**

N.B : les systèmes de traitement doivent être réalisés conformément aux normes en vigueur.

Epandage par le sol en place :

- Tranchées d'épandage

Longueur : ____ m soit ____ tranchée(s) de ____ m.

Largeur de tranchée : ____ m Profondeur : ____ m

- Lit d'épandage

Surface : ____ m² soit ____ m de longueur et ____ m de largeur.

Profondeur : ____ m

Epandage par massif reconstitué :

- Filtre à sable non drainé

Surface : ____ m² soit ____ m de longueur et ____ m de largeur.

Profondeur : ____ m

- Filtre à sable drainé *

Surface : ____ m² soit ____ m de longueur et ____ m de largeur.

Profondeur : ____ m

- Tertre d'infiltration

Hauteur : ____ m

Longueur à la base : ____ m et largeur à la base : ____ m.

Longueur au sommet : ____ m et largeur au sommet : ____ m.

Autres dispositifs * :

Dénomination commerciale titulaire de l'agrément : _____

Modèle : _____

Numéro d'agrément : _____

Capacité de traitement : _____ EH

*** MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES :**

Par infiltration dans le sol en place :

- Tranchée(s) de dissipation :

Longueur : ____ m soit ____ tranchée(s) de ____ m.

Largeur de tranchée : ____ m Profondeur : ____ m

- Puits d'infiltration (*uniquement sur dérogation du SPANC*) :

Profondeur : ____ m

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel :

- Fossé existant (Nom du propriétaire : _____)

Autorisation du propriétaire : Oui Non

- Réseau pluvial (Nom du propriétaire : _____)

Autorisation du propriétaire : Oui Non

- Cours d'eau, étang, etc... (Nom du propriétaire : _____)

Autorisation du propriétaire : Oui Non

3. ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

IMPORTANT: conformément à la délibération du SIEGA du 24/06/2013, une redevance forfaitaire de **250 € HT** sera demandée au pétitionnaire, payable de la façon suivante : **100 € HT à l'examen préalable à la conception** du présent dossier, puis **150 € HT après contrôle sur site de la bonne exécution des travaux.**

Je soussigné(e) _____ certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, je m'engage :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement de service SPANC ;
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC ;
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de son installation, conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à : _____

Le : ____/____/____

Signature du propriétaire précédée de la mention « lu et approuvé »

4. CONCLUSION

ATTESTATION DE CONFORMITE DU PROJET

(au titre de l'article R431-16 du Code de l'Urbanisme)

Je soussigné, Louis MONIN-PICARD, Président du Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan, atteste que le projet de l'installation d'assainissement non collectif prévue au présent dossier est conforme à la réglementation en vigueur.

Technicien référent du dossier : _____

Fait à : _____

Le : _____

Le Président,

L. MONIN-PICARD